



Fonds de Dotation Handicap Solidarité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

1- PRÉAMBULE

Le Fonds de Dotation Handicap Solidarité, dont le siège est :

Chemin de roquilles
13680 Lançon de Provence
Le Fonds a été créé le 16 novembre 2011.

Article 2 des statuts :

Il a pour objet de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général en faveur des personnes en situation de handicap mental, sensoriel, moteur ou en faveur des personnes en difficulté sociale.

Sa durée de vie est illimitée et sa dotation n'est pas consomptible ; il ne peut donc pas l'utiliser : seuls les produits de celle-ci peuvent l'être.

L'année 2016 le Fonds a retenu sept projets dont il sera fait état plus en détail par la suite.

2- RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016 ET AFFECTATIONS

Le Fonds de dotation n'a pas de contraintes réglementaires particulières pour définir son allocation d'actifs. En effet, le législateur a fort justement souhaité que le Conseil d'Administration puisse définir librement la politique d'investissement qui lui paraît la mieux adaptée.

Le Fonds de dotation s'est donné comme objectif de préserver la valeur réelle du capital dans la durée, tout en le faisant fructifier par des placements sécurisés.

En 2016, les marchés financiers ont permis au Fonds de percevoir des intérêts sur titres sur créances négociables à hauteur de 35 857€

L'excédent de l'exercice 2016 compte tenu des loyers s'élève à 186 819€.

- Fonds disponibles au 31 décembre 2016 : 25 849€

Montant de la dotation initiale 1 165 515 €

Total fonds associatifs..... 5 245 374 €

Montant des ressources en 2016.....	633 217 €
Dont :	
Dons	1 409 €
Revenus immobiliers	595 671 €
Produits financiers	36 137 €
Dépenses de fonctionnement 2016.....	413 588 €
Dont frais d'exploitation	314 029 €
Dont frais financiers	99 559 €
Actions d'intérêt général	32 810 €
Excédent	186 819 €

Publication des comptes sur le site du Journal Officiel courant septembre 2017.

3- FONCTIONNEMENT INTERNE

3-1-Conseil d'Administration

Il est composé de SEPT personnes qualifiées. Elles ont été élues ou réélues pour une durée de 3 ans par le Conseil d'Administration du fondateur (l'Association Sainte Marie). Leur mandat prendra fin le 31 décembre 2017.

Ce Conseil d'Administration est constitué d'un Président (Michel CAPRON), d'un trésorier (Patrice MICHAUD), d'une secrétaire (Elisabeth CASTELLAN) et de quatre administrateurs (Jean Claude LAURENT, René CORDIER, Xavier GAUCHER et Jany BAYOL).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2016 :

20 janvier	2016
10 février	2016
02 mars	2016
01 avril	2016
04 mai	2016
16 juin	2016
05 juillet	2016
07 septembre	2016
04 octobre	2016
27 octobre	2016
24 novembre	2016

3-2- Commission Immobilisation

A la suite de l'apport immobilier fait par Sainte Marie, une commission Immobilisation a été créée dont René Cordier en assure la responsabilité, secondé par Xavier Gaucher.

3-3-Comité Consultatif d'investissement

Le Conseil se compose de :

- Jean Paul DELEUIL, Président de l'Association Sainte Marie
- Johan SAUVAT, Directeur à la banque Martin Maurel
- Christophe COSTECALDE, Conseil en gestion de patrimoine.

Ils se sont réunis 2 fois au cours de l'exercice 2016.

Les 18 juillet et 20 décembre 2016.

3-4-Commissaire aux comptes :

Le cabinet JEAN AVIER, commissaire aux comptes à Aix en Provence et nommé lors du Conseil d'Administration du Fonds le 3 février 2012, rendra sa certification sur le bilan comptable 2016 du cabinet Christophe CHARRIER expert-comptable à Aix en Provence, courant juillet 2017

4- ACTION DE FONCTIONNEMENT

4-1-CFF

Le Fonds adhère au Centre Français des Fonds et Fondations afin qu'il se fasse connaître et reconnaître dans sa diversité auprès de tout public.

4-2-Site Internet

Le site Internet a été visité par 9071 visiteurs différents.

Le site est consultable à l'adresse ci-dessous :

www.fondshandicapsolidarite.org.

5- RAPPORTS AVEC LES TIERS

Durant l'année 2016, sept actions ont fait l'objet d'un financement.

6- LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCIÉES

105 dossiers de demandes d'aide ont été reçus au cours de l'exercice 2016.

31 dossiers ont fait l'objet d'une étude approfondie et

7 ont reçu un avis favorable lors d'une délibération du Conseil d'Administration.

Les demandes refusées l'ont été pour la plupart du fait qu'elles n'émanaien pas d'associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Actions retenues

ADIMCP 38



Son objectif : permettre à des personnes polyhandicapées de pratiquer les sports de neige avec un accompagnant.

Montant demandé : 7 300 €

Montant alloué : 7 300 €

Date de remise du chèque : 18 janvier 2016.

RG KARTING



Son objectif : permettre à des personnes polyhandicapées de piloter des karts bi-place équipé d'une double commande et de joystick.

Montant demandé : 9 385 €

Montant alloué : 9 385,20 €

Date de remise du chèque : 11 mai 2016.

DIFFERENT COMME TOUT LE MONDE



Son objectif : amener ces jeunes collégiens à comprendre ce que signifie être différent dans son corps et dans son psychisme.

Montant demandé : 1 913 €

Montant alloué : 1 913 €

Date de remise du chèque : 11 mai 2016.

JOURNEE DYS



Son objectif : favoriser par tous les moyens possibles la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie ainsi que le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement des personnes atteintes de dyspraxie (ou suspectées de l'être) avec des troubles éventuellement associés.

Montant demandé : 3 500 €

Montant alloué : 3 500 €

Date de remise du chèque : 15 octobre 2016.

L'ENVOL



Son objectif : organiser des rencontres sportives adaptées à toutes personnes en situation de handicap avec au programme courses à pied, courses en fauteuils, courses en cannes, vélo...

Montant demandé : 5 000 €

Montant alloué : 5 000 €

Date de remise du chèque : 16 juillet 2016.

EFFORT A L'UNISSON



Son objectif : organiser une course et marche rapide afin de financer l'achat et l'éducation de chiens guides d'aveugles.

Montant demandé : 2 340 €

Montant alloué : 2 340 €

Date de remise du chèque : 30 aout 2016.

FESTIHANDICAP 2016



Son objectif : organise des ateliers adaptés pour tous, sensibilise les jeunes aux handicaps, diffuse les courts métrages réalisés par les lycéens.

Montant demandé : 5 000 €

Montant alloué : 5 000 €

Date de remise du chèque : 25 novembre 2016.

Fondation Frédéric GAILLANNE :



Le Fonds de Dotation a réaffecté les dons après accord des donateurs du projet Parcours Handicap 13 « A-Normal » par un chèque de 1830 € remis à la Fondation Frédéric GAILLANNE.

LISTE DES LIBÉRALITES RECUES / APPELS A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Le Fonds de dotation Handicap Solidarité avait été doté par l'Association Sainte Marie, au cours de son premier exercice, d'un montant de 1 165 515 €. Comme chaque année une demande d'autorisation d'appel à la générosité publique a été faite auprès de la préfecture en octobre 2016 pour l'exercice 2017.

Des dons ont été effectués sur l'année 2016 de la part de donateurs, amis ou parents des administrateurs, pour un montant de 1409 €.

Fait à Lançon de Provence, le 29 juin 2017 2017

Le Président, Michel CAPRON

